REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_82-DE

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# MAIRIE DE MONTGERON

## CONSEIL MUNICIPAL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**N°26/82**
**OBJET : Admission de titres en non-valeur et extinctions de créances – Exercice 2026**

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize du mois de novembre à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 5 novembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. GAUDEAU, Mme DOLLFUS, Mme GUERY, M. CORBIN, Mme RIOU-HARCHAOUI, M. KNAFO, Mme POULET, M. ALLARD, M. FERRIER, Mme NICOLAS, M. LEROY, Mme MORIN, Mme PROVOST, M. MAGADOUX, M. DUROVRAY (à partir de la délibération n°26/86), Mme CARLOS MARQUES, M. CHEVERT, M. GOURY, Mme LAPORTE, M. GOURY (sauf délibération n°26/79), Mme LAPORTE, M. LE MEUR (sauf délibération n° 26/79), Mme TOUCHON (sauf délibération n°26/92), M. VINCENT, Mme CIEPLINSKI, M. PRIM, Mme POIVRE, M. MILOSEVIC, Mme SCHLEEF

Absents ayant donné procuration :
M. VEYRAT ayant donné procuration à M. MAGADOUX
Mme GARTENLAUB ayant donné procuration à Mme DOLLFUS
M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme GUERY (jusqu'à la délibération n°26/85)
M. LE MEUR ayant donné procuration à M. GAUDEAU (jusqu'à la délibération n°26/79)
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. LEROY
Mme FERRIER ayant donné procuration à Mme CARLOS MARQUES
M. HIDRI ayant donné procuration à Mme CIEPLINSKI

Absents :
M. GOURY (délibération n°26/79)
Mme TOUCHON (délibération n°26/92)

Mme LAPORTE a été élue secrétaire de séance

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_82-DE

**DÉLIBÉRATION N°26/82**

**OBJET : ADMISSION DE TITRES DE RECETTES EN NON-VALEUR ET EXTINCTIONS DE CREANCES – EXERCICE 2026**

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction codificatrice n°25-0013 du 15 avril 2025 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Vu la notification des listes du 11 juin 2026 et du 5 novembre 2026 établies par le Comptable Public, demandant l'admission en non-valeurs de titres à hauteur de 70 754,34 €,

Considérant la nécessité d'apurer les comptes de la collectivité pour répondre à l'objectif de la sincérité budgétaire,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 10 novembre 2026,

**Le Conseil municipal,**
**Après en avoir délibéré,**
**À l'unanimité,**
**Abstention :** *M. VINCENT, Mme CIEPLINSKI, M. PRIM, Mme BILLEBAULT, M. HIDRI, Mme POIVRE, M. MILOSEVIC, Mme SCHLEEF*

**PRONONCE** L'admission en non-valeur des titres irrécouvrables des listes établies par le Comptable Public, pour un montant global de 70 754,34 € et ci-annexée.

**DIT** Que les crédits seront inscrits au budget en cours au chapitre 65 et article correspondant.

**DIT** Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Sylvie CARILLON**
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

MAIRIE DE MONTGERON - ESSONNE